



# Communiqué de presse

13 mai 2025

## Fonds national de prévention (FNP) de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : publication d'une recommandation "Prévenir les violences externes".

La spécificité de leurs missions (soins médicaux, aide sociale, protection des personnes ...) et de leurs conditions d'exercice (accueil de tous les publics y compris les plus fragilisés) exposent fortement les agents publics aux violences externes qu'elles soient physiques, psychologiques ou encore verbales.

Constituant un enjeu majeur pour garantir la sécurité et le bien-être des agents tout en préservant la qualité de service, la prévention de ces violences a incité, dès 2023, le FNP à déployer un appel à projets auprès de huit employeurs territoriaux et hospitaliers pour aider à mieux prévenir et éviter ces situations de violences externes.

Fondée sur les retours d'expérience d'acteurs de terrain avec l'implication des agents au quotidien, la recommandation « Prévenir les violences externes » se veut simple, accessible avec des exemples facilement reproductibles.

Construite sur l'analyse des meilleures pratiques des employeurs et leur expertise par les équipes du FNP, elle vise à apporter des réponses opérationnelles pour mieux identifier les risques, limiter l'exposition et les causes du passage à l'acte dans certaines situations de tension et promouvoir un environnement de travail sain et sécurisé.

Librement accessible en ligne, elle est destinée aux employeurs, agents, représentants du personnel, organismes de prévention..., et, plus largement, à toutes celles et ceux engagés quotidiennement dans la prévention des violences externes.

Cette recommandation s'inscrit dans le cadre des interventions du FNP en faveur de la santé et de la sécurité au travail dans les établissements hospitaliers et les collectivités territoriales.

Accéder à la [Recommandation « Prévenir les violences externes »](#)

[Retrouver l'ensemble de l'offre d'accompagnement du FNP de la CNRACL](#)

### À propos de la CNRACL

« La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des politiques sociales (DPS) de la Caisse des Dépôts (<https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr>). La CNRACL, selon le principe de la répartition, assure grâce aux 23,4 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 42 000 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,6 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (<https://www.cnacl.retraites.fr>). »

### Contact presse :

Cyril Parodi - Responsable communication  
Mobile : 06 86 22 15 24  
cyril.parodi@caissedesdepots.fr